

Voici les réponses données le 20 avril 2011 suite aux questions ou inquiétudes mentionnées en assemblée lors de la réunion du 15 avril.

#### QUESTIONS-RÉPONSES-CONFIRMATIONS-RECTIFICATIONS

Q: Quels délais d'implantation sont à prévoir pour le programme d'études révisé?

R: Si les travaux se déroulent comme prévu, le programme révisé devrait être approuvé au cours du printemps 2012. Le programme serait d'application facultative pour l'année 2012-2013 et d'application obligatoire pour l'année 2013-2014.

Q: Quel financement est prévu au MELS pour l'implantation du programme d'études révisé?

R: Le MELS ne finance pas l'implantation de programmes d'études révisés, à l'exception des équipements et des immobilisations pour les programmes techniques. Les collèges financent l'implantation en utilisant les fonds à leur disposition.

Q: Des profils en arts visuels pourront-ils encore exister sous le programme d'études révisé?

R: Oui. La révision qui s'achève du programme d'études Arts plastiques (510.A0) a permis son recentrage. Au moment d'établir le profil attendu au seuil d'entrée à l'université en arts plastiques, les représentantes et représentants universitaires ont fait valoir que les diplômées et diplômés d'Arts et lettres n'étaient pas suffisamment préparés à l'entrée. Le programme Arts et lettres révisé, dans sa finalité, préparera à la poursuite d'études universitaires dans les domaines des arts et des lettres, à l'exception des arts plastiques, de la musique et de la danse. Les profils en arts visuels pourront continuer d'exister sous le programme révisé, mais ils mettront davantage l'accent sur l'étude et l'analyse du domaine; les objectifs révisés permettront le développement d'un niveau technique qui ne sera pas suffisamment élevé pour la poursuite d'études universitaires en arts plastiques.

Pour toute précision supplémentaire, vous pouvez communiquer avec Alexandre Paré, responsable du programme d'études Arts et lettres (500.A1) au Ministère, par téléphone au 418 644-8976 poste 2709, ou par courriel à [alexandre.pare@mels.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.pare@mels.gouv.qc.ca)

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

Lyne Gravel pour:

Alexandre Paré

Direction de l'enseignement collégial | Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

1035, rue De La Chevrotière, 18e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Tél.: 418 644-8976 poste 2709 | Téléc.: 418 646-7447 | [alexandre.pare@mels.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.pare@mels.gouv.qc.ca)